

## Comment agir face aux défis environnementaux ?

Texte de référence

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.

*En 1992, le Sommet de la Terre, organisé à Rio par les Nations unies, a adopté une déclaration – la Déclaration de Rio – qui définit les droits et responsabilités des pays en matière d'environnement.*

« **Principe 1.** Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

**Principe 10.** La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Chaque individu doit pouvoir s'informer et participer aux décisions sur l'environnement.

**Principe 21.** Il faut mobiliser les jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

**Principe 22.** Les populations autochtones<sup>1</sup> et les collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. »

1. Populations traditionnelles de certains territoires comme les aborigènes d'Australie ou les Indiens d'Amazonie. On les estime à environ 300 000 000 personnes dans le monde.

*Extraits de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.*